

# La maîtrise des déchets, un enjeu majeur



En 2009, le Grenelle de l'Environnement révolutionne l'approche en matière de déchets. Alors que les efforts portaient jusque-là sur l'amélioration du tri et de la valorisation, les priorités deviennent la réduction des volumes produits et de leur toxicité, l'amélioration de la valorisation et la diminution des quantités incinérées ou stockées.

La communauté urbaine qui gère les déchets produits par les ménages et ceux des activités économiques, artisanales ou commerciales s'est adaptée à ces nouvelles directives. Elle les applique dans l'ensemble de ses champs d'action :

- **La pré-collecte** : mise à disposition de bacs aux habitants, entretien, maintenance et développement de systèmes d'apport volontaire
- **La collecte** : organisation puis contrôle du ramassage en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie. Elle est réalisée en délégation par des prestataires via des marchés publics ou en régie
- **Les relations avec les communes** du territoire
- **Le traitement** : relation avec les différents syndicats en charge de la compétence
- **La gestion des déchèteries**
- **La prévention** ou réduction et la communication sur la gestion des déchets.

## 2016, une année de transition

La fusion des six intercommunalités a entraîné le transfert automatique des contrats passés antérieurement par les collectivités jusqu'à leurs échéances, certaines courant au-delà de 2020. Ces syndicats gèrent également tout ou partie de la compétence. Au cours des prochaines années, la communauté urbaine sera donc amenée à piloter des organisations diverses et à les rationaliser progressivement.

Tout en assurant la continuité du service public de pré-collecte, collecte et traitement des déchets, en reprenant la compétence auparavant gérée par des syndicats dans certaines communes, la communauté urbaine a mené plusieurs opérations :

- **Réflexion sur l'harmonisation** des missions du service et la convergence des marchés publics
- **Implantation de bornes enterrées** de collecte des déchets ménagers
- **Mise en oeuvre du plan Éco Emballage** : remise à niveau de locaux à déchets en habitat collectif
- **Suivi de la construction de la déchèterie de la Vaucouleurs** à Mantes-la-Ville
- **Suivi de la transformation du site Valene** à Guerville
- **Lancement d'un audit** sur la filière afin de définir les optimisations et les leviers d'action

permettant de mettre en oeuvre les économies réalisables.

## **Des actions de prévention pour tous**

GPS&O met l'accent sur les actions permettant de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets produits. Ce souci s'est traduit en 2016 par la sensibilisation des publics scolaires, la promotion du compostage domestique ou collectif (en habitat vertical, dans les écoles, maisons de retraite...), l'harmonisation de la collecte des textiles, la relance des objectifs d'éco-exemplarité de la collectivité.

### **Infos +**

#### **Budget :**

- 1 795 130 € en investissement et 49 178 494 € en fonctionnement

#### **Coût annuel :**

- 51 M€ soit un coût moyen annuel par habitant de 125 € TTC réparti en 3 postes : 4% pour la pré-collecte, 49% pour la collecte et 47% pour le traitement.

#### **Activités**

- 5 types de déchets collectés en tonnes (hors déchèteries) : ordures ménagères (106 829), emballages recyclables (13 656), verre (7 838), déchets végétaux (13 085) et encombrants (9 572).
- 1 200 composteurs distribués en habitat pavillonnaire
- 3 400 élèves sensibilisés lors d'animations scolaires en 2015/2016

Image



Texte

Environ 107 000 tonnes de déchets ménagers sont collectées par an